

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2018

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Absences: excusé: M. H. Krier

- PERSONNEL COMMUNAL

À l'unanimité, le conseil communal

- a) accepte la démission de ses fonctions d'artisan présentée par M. Strotz Yves et le remercie de ses bons et loyaux services. Cette démission prend effet au 1er juin 2018.
- b) décide de créer un poste d'ouvrier communal dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié.
- c) de supprimer le poste de préposé responsable de la coordination et de la gestion de l'équipe d'entretien des places publiques dans la carrière de l'artisan sous le statut du fonctionnaire communal avec effet au 1^{er} juin 2018.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau BEST G.O. sàrl de Senningerberg relative au regroupement de quatre propriétés sises à Mersch «Beschmontsbongert» en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- b) les modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au lieu-dit «rue de la Gare» à Mersch (Site Agrocenter), devant abriter le nouveau quartier de la Gare, en prenant compte en partie les observations, objections présentées, les modifications proposées par la commission d'aménagement et les réclamations en apportant certaines modifications, p. ex. une introduction d'un tracé de piste cyclable au sud du quartier pour permettre un raccord direct d'une future piste cyclable sur le site Agrocenter à la piste cyclable existante PC 15.
- c) Le conseil communal refuse à l'unanimité, faute de dossier respectant les modifications demandées, le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la réalisation de quatre maisons unifamiliales jumelées et d'une maison unifamiliale isolée, donc au total cinq maisons unifamiliales, sur des fonds sis à Beringen. Le projet a été présenté par le bureau E-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société COPROM S.A. de Mersch.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet avec devis pour la pose d'une canalisation dans une galerie sous les voies ferrées à Mersch au montant total de 151.951,95 € TTC.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) les **décomptes des travaux extraordinaires** suivants:

Projets	Devis en € TTC	Dépense € TTC
Travaux de mise en état de la voirie rurale	221.500,00	154.284,56
Aménagement d'aires de jeux (Mikado) au parc communal	113.000,00	97.240,57
Renouvellement du terrain de football synthétique à Mersch, rue des Prés	550.000,00	560.653,86
Travaux de mise en état de la voirie rurale (in Merl)	12.000,00	5.064,79
Travaux de mise en état de la voirie forestière	105.417,00	118.658,92

- b) les **déclarations de recette de l'exercice 2017** sur un total de 140.160,30 €.
c) les **déclarations de recette de l'exercice 2018** sur un total de 7.076.658,43 €.

- ECOLE DE MUSIQUE

Concernant la 'Regional Museksschoul Uelzechtdall', le conseil communal approuve à l'unanimité l'organisation scolaire provisoire présentée par l'UGDA pour l'année scolaire 2018/2019. L'estimation des frais des cours de musique pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 s'élève à 591.109,66 €.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'accepter la démission de M. Mailliet Guy comme membre représentant l'asbl Mierscher Musek dans la commission culturelle.
- de remplacer M. Legener Guy, représentant du parti DP, par M. Beringer Romain comme membre effectif luxembourgeois dans la commission d'intégration.
- de nommer M. Caldarella Weis Marvin comme membre représentant l'asbl Mierscher Musek dans la commission culturelle.

- SUBSIDES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside de 100,00 € pour l'organisation du 25^{ième} anniversaire de l'Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'acte de vente par lequel les époux Marco Chaussy-Marianne Weyer de Dahlem vendent à la commune de Mersch un terrain avec bâtiment de 33,10 a, sis à Mersch «Merscher Berg», au montant total de 163.950 €.
Les frais d'acte sont à charge de la partie acquéreuse.
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques.
- l'acte de cession par lequel l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg cède à la commune de Mersch deux parcelles de terrains de 0,08 a, sises à Mersch «Rue de Colmar-Berg», au prix total de 500,00 €.
- le compromis signé avec la société anonyme OM KLAPP SA de Mersch par lequel:
 - la commune cède un chemin vicinal de 6,59 a, sis à Mersch «rue des Prés», en contrepartie de l'indemnité compensatoire à charge de la Commune au montant de 298.000,00 €.
 - après approbation du PAP par les autorités compétentes, la SA OM KLAPP cède une maison d'habitation avec bâtiments annexes, place et toutes appartenances et dépendances d'approximativement 12,98 a, sise à Mersch, 7C, rue des Prés, au prix de un million d'euros.

L'acquisition des immeubles 7C, rue des Prés, est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement de services communaux.

- c) le compromis de vente par lequel les époux Marcel Scheuer-Alexandra Braun de Mersch vendent à la commune de Mersch une maison d'habitation avec place et toutes appartenances et dépendances de 3,31 a, sise à Mersch, 10, Place de l'Eglise, au prix de 750.000,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant à arrondir la propriété communale au centre de Mersch respectivement à servir comme logement de service près de l'école fondamentale.

- d) le compromis d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Ries Marc de Pettingen un terrain de 107,04 a sis à Mersch «Auf dem Reckinger Weg».

En contrepartie, la commune de Mersch cède à M. Ries Marc des terrains de 330,60 a, sis à Pettingen («Hinter dem Hohgericht», «Auf dem Hohbirchen», «Im Lank Wenkel», «Spierenoicht»).

La parcelle de 107,04 a cédée par M. Ries vaut 481.680,00 €.

Les parcelles de 330,60 a cédées par la commune valent 175.250,00 €.

Le présent échange a lieu moyennant une soulte au profit de M. Ries de 306.430,00 €.

Le présent échange a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques et dans la création d'une zone d'activités économiques.

- e) le compromis d'échange par lequel les conjoints Freimann de Reckange

- cèdent gratuitement à la commune une parcelle de 22,90 a, sise à Mersch «Aelenterweg».

- cèdent gratuitement à la commune une partie d'une parcelle d'environ 12 a, sise à Mersch «Auf dem Pettinger Weg» (future voirie publique).

- cèdent à la commune une partie d'une parcelle d'environ 10 a, sise à Mersch «Auf dem Pettinger Weg», au prix total d'environ 45.000,00 € (futur bassin de rétention).

En contrepartie, la commune cède aux conjoints Freimann des terrains d'une contenance totale de 660,87 a, sis à Reckange («In der Mies», «in Berend», «im Teiffer», «Kleewies», «In der Bohnoicht», «Auf dem Pettinger Weg», «Auf Hengenweiher», «Haterer Hoecht», «In Hatel»). Ces parcelles de 660,87 a, cédées par la commune, valent 318.275,00 €.

Il reste une soulte en faveur de la commune d'environ 273.275,00 €.

Le présent échange a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques et dans la création d'une zone d'activités économiques.

- f) l'acte de vente administratif par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société AREND CONSULT sarl de Mersch une parcelle de terrain de 0,13 a, sise à Mersch «rue de la Gare», au prix total de 204,75 € (intérêts de retard compris).

- g) l'acte de vente administratif par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société IMMOBILIERE N. AREND SA de Mersch une parcelle de terrain de 0,11 a, sise à Mersch «rue de la Gare», au prix total de 173,25 € (intérêts de retard compris).

- h) le compromis d'échange par lequel la commune de Mersch cède à M. Guy Steichen de Reckange des terrains de 65,70 a, sis à Reckange («Faulsank», «Sauerbruch»).

En contrepartie, M. Guy Steichen cède à la commune de Mersch un terrain de 53,70 a, sis à Reckange «Faulsank».

Il reste une soulte en faveur de la commune de Mersch de 6.000,00 €.

Tous les frais et honoraires sont à charge des deux parties au prorata du prix des terrains.

La commune de Mersch effectue le présent échange dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue d'un futur échange de terrain pour l'aménagement d'infrastructures publiques.

- i) le contrat de mise à disposition par lequel la Commune de Mersch met à disposition de Mme Weilerbach Laetitia un logement sis à Mersch, 3, rue Jean Majerus (rez-de-chaussée) pour la durée de 2 mois (1^{er} avril 2018 au 31 mai 2018) au loyer mensuel de 350,00 € + avance mensuelle sur frais de 100,00 €.

- j) les conventions entre le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl Inter-Actions réglant le fonctionnement et le financement des maisons relais Nic Welter et Krounebiert à Mersch pendant l'année 2018.

- k) la convention entre la Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen et Mersch et le président de l'office

social de Mersch réglant le fonctionnement et le financement de l'office social de Mersch pendant l'année 2018.

- l) la convention entre la Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bissen, Fischbach, Heffingen, Helperknapp, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch et Steinsel et le président du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées «Uelzechtdall» réglant le fonctionnement et le financement du club senior pendant l'année 2018.
- m) la convention par laquelle la commune confie à la société Michel Jansen sarl de Mersch l'exploitation de la buvette au parc communal de Mersch pendant la période du 31 mars 2018 au 31 octobre 2018. Une indemnité d'exploitation au montant de 1.200,00 € est à payer. Tous les frais accessoires, comme la consommation d'eau et d'électricité, l'élimination des déchets et le nettoyage et le vidange des toilettes mobiles mises à disposition par la Commune, sont à charge de la Société. Une caution de 1.000,00 € est à payer avant le début de l'exploitation.
- n) la convention réglant le financement du permis de conduire C et C+E de M. Hoffmann Mike, membre du corps des sapeurs-pompiers de Mersch.
- o) deux concessions à 30 ans au cimetière de Mersch.

- CIRCULATION

- a) Afin d'aménager des zones 30 dans les localités Reckange et Rollingen pour créer davantage de sécurité et de qualité de vie, le conseil communal décide à l'unanimité certaines modifications du règlement général de circulation.
- b) Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- VIE ASSOCIATIVE

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par la nouvelle association «Off-Stage Productions asbl» avec siège social à Beringen.

- KLIMA-BÜNDNIS LËTZEBUERG

À l'unanimité, le conseil communal soutient deux résolutions présentées par «Klima-Bündnis Lëtzebuerg».

- SAPEURS POMPIERS

Le conseil communal décide à l'unanimité de décerner à Monsieur Romain Becker le titre de «Chef de corps honoraire du corps de sapeurs-pompiers de Mersch».

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS